

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020**

Nbre de conseillers	: 23	<b>Réunion du</b>	<b>15 juin 2020</b>
Nbre de présents	: 23	Convocation du	9 juin 2020
Nbre de votants	: 23	Affichage du	9 juin 2020
Secrétaire de séance	: Madame Marion GUYOT		

Le lundi neuf juin deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : M. LE MAZIER, E. HAMON, B. DELAMARRE adjoints, O. MALASSIS, M. GUILLAUME, S. PIERRE, A. SIMON, F. GUILLOCHIN, C. MARIE, M. GUYOT, J. HOUIVET, S. JOVIEN SEVESTRE, G. LECHASLES, A. PREVEL, D. POTEL, R. SEVIN, S. BRASIL, L. YVRAY, M. LARDILLIER ? F. GUILLOT, A. MARY, L. FLAMBARD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 25/05/20.

**Objet : Constitution des commissions municipales**

Commission des Finances : Tout le Conseil Municipal

Commission Urbanisme, Environnement, Travaux, Développement durable :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président : Michel LE MAZIER

Membres : Bruno DELAMARRE, Cédric MARIE, Gérard LECHASLES, Olivier MALASSIS, Serge PIERRE, Denis POTEL, Annie PREVEL, Juliette HOUIVET

Commerce : Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président(s) : Elodie HAMON

Membres : Bruno DELAMARRE, Fabrice GUILLOCHIN, Sylviane JOVIEN SEVESTRE, Laëtitia FLAMBARD, Aurélien MARY, Lionel YVRAY

Commission Culture et Communication : Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Présidents : Elodie HAMON et Bruno DELAMARRE

Membres : Micheline GUILLAUME, Marion GUYOT, Cédric MARIE, Sylviane JOVIEN SEVESTRE, Sandrine BRASIL, Lionel YVRAY

Commission du Logement : Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président : Bruno DELAMARRE

Membres : Annick SIMON, Juliette HOUIVET, Gérard LECHASLES, Sandrine BRASIL, Aurélien MARY

Commission des Affaires scolaires et périscolaires : Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président : Cédric MARIE

Membres : Annie PREVEL, Marion GUYOT, Régine SEVIN, Gérard LECHASLES

Commission d'appel d'offres des marchés publics : Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

3 titulaires : Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Aurélien MARY

3 suppléants : Cédric MARIE, Olivier MALASSIS, Fabrice GUILLOCHIN

Commission de délégation de service public : Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

3 titulaires : Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Lionel YVRAY

3 suppléants : Fabrice GUILLOCHIN, Juliette HOUIVET, Sylviane JOVIEN-SEVESTRE

Commission paritaire du marché de détail :

3 Titulaires : Bruno DELAMARRE, Sylviane JOVIEN SEVESTRE, Juliette HOUIVET

3 Suppléants : Lionel YVRAY, Laëtitia FLAMBARD, Fabrice GUILLOCHIN

Commission de contrôle liste électorale :

1 titulaire : Gérard LECHASLES

1 suppléant : Myriam LARDILLIER

**Objet : Election des membres du Comité de Pilotage en charge du suivi du dossier de la Zone d'Aménagement Concerté « Fontaine Fleurie - Ecanet »**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2019 le conseil municipal a décidé de fixer la composition de ce Comité de Pilotage à sept membres titulaires et trois suppléants.

Elle propose de procéder à la désignation des 7 membres titulaires et des 3 membres suppléants du Comité de Pilotage par vote à main levée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de procéder à la désignation des membres du Comité de Pilotage par vote à main levée.

**Vote pour la désignation des membres titulaires du Comité de Pilotage « ZAC Fontaine Fleurie » :**

Après avoir sollicité les candidatures et procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Stéphanie LEBERRURIER
- Michel LE MAZIER
- Bruno DELAMARRE
- Cédric MARIE
- Serge PIERRE
- Annie PREVEL
- Juliette HOUIVET

**Vote pour la désignation des membres suppléants du Comité de Pilotage « ZAC Fontaine Fleurie » :**

Après avoir sollicité les candidatures et procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Lionel YVRAY
- Fabrice GUILLOCHIN
- Gérard LECHASLES
- PRÉCISE que le Comité de Pilotage et l'aménageur devront rendre compte régulièrement de l'avancement des études portant sur le projet de ZAC « Fontaine Fleurie-Ecanet », notamment préalablement aux décisions d'approbation des dossiers de ZAC qui seront prises par le Conseil municipal.

**Objet : Election des représentants au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Madame le Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire, et comprend au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration et d'élire les représentants du Conseil Municipal.

AYANT ENTENDU, l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à huit le nombre de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et à huit le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal et procède à la désignation de ses représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S.

**Sont élus : Membres Titulaires :**

Laëtitia FLAMBARD, Annick SIMON, Régine SEVIN, Micheline GUILLAUME  
Marion GUYOT, Olivier MALASSIS, Myriam LARDILLIER, Juliette HOUIVET

**Objet : Election des délégués au sein du SDEC Energie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer les deux délégués titulaires au SDEC ENERGIE

**Délégués titulaires :** - Michel LE MAZIER et Olivier MALASSIS

**Objet : Election des délégués au sein du Syndicat Mixte de production d'eau potable Sud Bessin-Pré Bocage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme délégués au Syndicat Mixte de production d'eau potable Sud Bessin-Pré Bocage

**Délégués titulaires :** - Bruno DELAMARRE et Aurélien MARY

**Délégué suppléant :** Lionel YVRAY

**Objet : Election des délégués au sein du Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme délégués au Syndicat Intercantonal pour la construction et la gestion de la piscine de Villers-Bocage :

Membres Titulaires : Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS

Membres suppléants : Sandrine BRASIL, Fabrice GUILLOCHIN, Cédric MARIE

**Objet : Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal du CEG de Villers-Bocage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme délégués au Syndicat Intercommunal du collège de Villers-Bocage :

Membres Titulaires : Stéphanie LEBERRURIER, Cédric MARIE

Membres suppléants : Fabrice GUILLOCHIN, Régine SEVIN

**Objet : Election des représentants au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) la Maison de Jeanne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les deux représentantes au conseil d'administration de l'EHPAD la Maison de Jeanne

- Elodie HAMON, Annick SIMON

**Objet : Election des représentants au Conseil d'Administration du Collège de Villers-Bocage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentants au conseil d'administration du collège :

Membre titulaire : Stéphanie LEBERRURIER

Membre suppléant : Cédric MARIE

**Objet : Commission Communale des Impôts Directs : liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, notamment le paragraphe 3 précisant que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des impôts directs est la même que celle du Conseil Municipal,

Considérant que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer à Monsieur le Directeur Général des Services Fiscaux, comme membres titulaires et membres suppléants, la liste des contribuables ci-après :

Membres titulaires	Catégorie	Membres suppléants	Catégorie
1 – MARY Aurélien	FB	1 – BARREY Yves	FB
2 – LESOUF Jacques	FB	2 – LELIEVRE Marie-Claude	FB
3 – LECANUET Denis	FB	3 – HOUIVET Juliette	FB
4 – RENEE Gérald	FB	4 – SIMON Annick	FB
5 – BLAISE Roger	FNB	5 – DEMORTREUX Dominique	FNB
6 – PHILIPS Catherine	FNB	6 – DELALANDE Odile	FNB
7 – LUNG Charles	FNB	7 – BLAISE Jacqueline	FNB
8 – BULTEY Vincent	FNB	8 – DEMAINE Jean-Sébastien	FNB
9 – YVRAY Lionel	TH	9 – BARRAUD William	TH
10 – SEVIN Régine	TH	10 – LADROUE Gérard	TH
11 – SEVIN Denis	TH	11 – HERVIEUX Christelle	TH
12 – MORIN Marie-Thérèse	TH	12 – JOVIEN SEVESTRE Sylviane	TH
13 – DAON Guillaume	TP	13 – COSTIL Michel	TP
14 – GUILLOCHIN Fabrice	TP	14 – GUILBERT Delphine	TP
15 – LEOPOLD Laurent	TP	15 – MOULINET Bruno	TP
16 – LEROY Guillaume	TP	16 – MARION Vincent	TP

**Objet : Election d'un représentant au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentant au comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités locales :

- Gérard LECHASLES

**Objet : Désignation de référents au sein de la Fédération Nationale des Villages Etapes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme référents à la Fédération Nationale des Villages Etapes :

- Référent élu : Serge PIERRE
- Référent technique : Stéphane MARIE
- Référent Office de Tourisme : Sonja JAMBIN
- Référent commerce : Didier DEVESTELE

Accepte que le référent élu puisse se présenter comme candidat au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Villages Etapes.

**Objet : Effacement des réseaux rue Saint Germain : mise au point définitive de l'étude préliminaire.**

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 70 316.05 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 35%, sur le réseau d'éclairage de 35% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 35% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève à 44 265.82 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation en section de fonctionnement,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 757.90 €,
- Constate que les crédits nécessaires à cette opération, inscrits au budget primitif communal 2020, sont insuffisants et décide de procéder à la décision modificative suivante :

Article 65548 (dépense réelle de fonctionnement)	+ 18 133.00 €
Article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)	- 18 133.00 €
Article 2315/041 (dépense d'ordre d'investissement)	+ 157.00 €
Article 13258/041 (recette d'ordre d'investissement)	+ 157.00 €

- Autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

**Objet : Adhésion au programme de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005.

Madame le Maire suggère aux membres du conseil municipal d'adhérer à ce dispositif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité ;
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet du Calvados, représentant de l'État à cet effet ;
- décide de choisir le dispositif DEMATIS et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme e-legalite.com.
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.